

**ÉCOLE MUNICIPALE
DE MUSIQUE
THÉÂTRE
ARTS PLASTIQUES**

DEMANDE D'INSCRIPTION 2024-2025

L'élève

Nom :

Prénom :

**Dossier à retourner signé avec 1 justificatif de domicile
Avant le 23 juin 2024**

Par voie postale : 8 rue George Clémenceau - 45500 - GIEN
Par mail : musique@gien.fr

ÉLÈVE

Nom : _____

Prénom : _____

Genre : Masculin Féminin

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mobile élève : _____

Mail élève : _____

Niveau scolaire à la rentrée de sept 2024 : _____

Etablissement scolaire fréquenté en sept 2024 : _____

Avez-vous déjà suivi des cours de musique : Oui Non

Si oui, quand et dans quel établissement ? _____

Précisez le niveau d'instrument et de formation musicale : _____

Avez-vous déjà suivi des cours de théâtre ? Oui Non

Si oui, quand et dans quel établissement ? _____

Précisez le niveau de théâtre : _____

Avez-vous déjà suivi des cours d'arts ? Oui Non

Si oui, quand et dans quel établissement ? _____

Précisez lesquels :

Dessin peinture poterie modelage photographie

Autres

RESPONSABLE LÉGAL

*À remplir uniquement pour les élèves mineurs.
En cas de garde alternée, remplir les coordonnées des deux parents.*

Parent 1

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mobile : _____

Tél domicile : _____

E-mail* : _____

Profession : _____

Parent 2

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mobile : _____

Tél domicile : _____

E-mail* : _____

Profession : _____

Avez-vous des enfants déjà inscrits ? Si oui précisez le nom et prénom :

* *Obligatoire*

THÉÂTRE

- Éveil : à partir du CM1
- Cycle 1 : Lycéens, étudiants
- Initiation : Collégiens
- Cycle 2 : Lycéens, étudiants

THÉÂTRE AVEC PRATIQUE MUSICALE

- Éveil : à partir du CM1
- Initiation : Collégiens
- Cycle 1 : Lycéens, étudiants
- Cycle 2 : Lycéens, étudiants
- Atelier vocal enfants/ados
- Batucada
- Atelier vocal enfants/ados
- Batucada
- MAO
- Atelier technique vocale
- Atelier vocal enfants/ados
- Batucada
- MAO
- Atelier vocal adultes

ARTS PLASTIQUES

- Dessin-peinture : à partir du CM1
- Poterie-modelage : à partir du CM1
- Photographie : à partir de la 4^{ème}, lycéens, étudiants

MUSIQUE / INITIATION

- Son d'Anne Françoise (Moyenne section), 1 fois par mois
- Atelier d'Éveil (Grande section), 1 fois par mois
- Éveil Musical (CP), Cours hebdomadaires

MUSIQUE / DISCIPLINES INSTRUMENTALES (cours individuels)

Pour les enfants à partir du CE1, ados et adultes.

Compte tenu des places limitées, vous devez choisir parmi la liste ci-dessous trois instruments par ordre de préférence en précisant 1,2 ou 3.

Cordes :

_____ *Violon**

_____ *Violoncelle**

_____ *Contrebasse**

_____ Guitare classique

_____ Piano (Obligation de posséder un piano de 88 touches avec un toucher lourd chez soi)

Bois :

_____ *Hautbois**

_____ *Flûte traversière**

_____ *Clarinette**

_____ *Saxophone**

Cuivres :

_____ *Trompette**

_____ *Cornet**

_____ *Trombone**

_____ *Tuba**

_____ *Trompe de chasse**

_____ Cor d'harmonie

Musiques actuelles :

_____ Piano/ jazz

_____ Guitare basse

_____ Accordéon

_____ Guitare électrique

_____ Guitare d'accompagnement

_____ Batterie/Percussions

_____ Batterie

_____ Percussions

_____ **Chant** (à partir de 16 ans)

* Les instruments en italique sont proposés à la location.

Souhaitez-vous une location d'instrument ? : Oui non

Si oui pour quel instrument : _____

La formation musicale (solfège) est obligatoire pour les enfants **pendant 5 ans** (jusqu'à la fin du 1^{er} cycle). Pour les lycéens et adultes, elle est obligatoire **pendant 2 ans**.

MUSIQUE / PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique collective **est obligatoire pour tous à partir de la troisième année de pratique instrumentale**. Il est toutefois possible de s'inscrire uniquement à une ou plusieurs pratiques collectives sans cours individuel instrumental, ni formation musicale.

Pratiques collectives accessibles à tous

- Atelier vocal enfants/ados à partir du CM1
 - Batucada (atelier de percussions brésiliennes) à partir de 12 ans
 - Atelier MAO (Musique Assistée par Ordinateur) à partir de 13 ans *
 - Atelier vocal adultes à partir de 16 ans
-

Pratiques collectives accessibles à partir de la 3^{ème} année d'instrument ou de chant

- Orchestre Symphonique Junior 1^{er} cycle (cordes, vents et percussions)
 - Ensemble à Vents (vents, percussions)
 - Musique de chambre *
 - Atelier Piano 4-6 Mains (pianistes) *
 - Ensemble de Guitares Classiques *
 - Atelier Électrique junior 1^{er} cycle
 - Atelier Musique Traditionnelle
 - Ensemble de Trompes de chasse
 - Atelier percussions (pianistes et batteurs) *
 - Découverte théâtrale (mineurs, étudiants) pour une année seulement
-

Pratiques collectives accessibles avec un niveau minimum de fin de 1^{er} cycle

- Atelier Variétés (instrumentistes, chanteurs)
- Atelier Électrique (instrumentistes, chanteurs)
- Atelier Jazz/Impro (instrumentistes, chanteurs)
- Orchestre Symphonique Second Cycle (vents, cordes, percussions)
- Création scénique (instrumentistes mineurs et étudiants) **NOUVEAU**

* Places limitées

AUTORISATIONS

DROITS A L'IMAGE :

Chaque année scolaire, les élèves participent à diverses manifestations publiques (concerts, auditions etc...) qui peuvent donner lieu à des captations photos ou vidéos éventuellement diffusées sur tous supports de communication dans le cadre de la promotion de l'établissement (presse écrite, site de la ville, Facebook, Instagram, YouTube, Padlet etc...)

- J'autorise
 Je n'autorise pas

L'utilisation de mon image : Nom, prénom _____

Ou celle de mon enfant : Nom, prénom _____

Dans le cadre de l'ensemble des activités proposées par l'École Municipale de Musique, Théâtre et Arts plastiques. Cette autorisation est consentie pour l'année scolaire 2024-2025.

AUTORISATION DE SORTIE PÉDAGOGIQUE :

- Oui Non

En acceptant l'autorisation de sortie à l'extérieur de l'Espace Culturel,

Le responsable légal autorise son enfant : Nom, prénom _____
à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'Espace Culturel pour l'année scolaire 2024-2025

OU

L'élève majeur s'engage : Nom, prénom _____
à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'Espace Culturel pour l'année scolaire 2023-2024.

DIFFUSION ADRESSE POSTALE ET MAIL :

- J'autorise
 Je n'autorise pas

À communiquer mon adresse postale et adresse mail au service de l'Action Culturelle pour être informé de la programmation culturelle de la Communauté des Communes Giennoises.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

L'inscription est valable pour l'année scolaire 2024-2025. **Toute année commencée est due dans son intégralité.** Les périodes de cours et de congés suivent le calendrier scolaire officiel de septembre à juin.

Les inscriptions sont définitives à partir du 10 octobre 2024. Après cette date, le coût de l'inscription est dû. Le paiement s'effectue en 3 fois.

SUIVI PÉDAGOGIQUE :

L'inscription à l'École Municipale de Musique, Théâtre et Arts Plastiques comprend la participation obligatoire aux activités prévues par l'établissement.

Les parents de l'élève mineur s'engagent à suivre l'entraînement, les progrès et l'évolution de leur enfant. Pour cela, ils prennent régulièrement contact avec ses professeurs qui l'informeront de ses progrès et de son évolution. Afin d'adapter les cours, il est fortement recommandé aux parents de prévenir les professeurs en cas de handicap ou de troubles Dys de l'enfant.

DISCIPLINE :

L'École Municipale de Musique, Théâtre et Arts Plastiques ne dispose pas d'un encadrement de surveillance en dehors des cours. **La direction et les professeurs sont responsables des enfants pendant les cours selon l'horaire indiqué. Les parents sont responsables de leur enfant avant le début et dès la fin des cours y compris dans l'enceinte de l'Espace Culturel. Ils doivent s'assurer de la présence du professeur.**

Les enfants en initiation musicale (Son d'Anne Françoise, Atelier d'Éveil et Éveil Musical) sont accompagnés par leurs parents jusqu'au professeur. Les parents reviennent chercher leurs enfants dans la salle de cours, à l'horaire indiqué.

L'accès aux véhicules motorisés est interdit dans l'enceinte de l'Espace Culturel, même pour y déposer un élève, sauf pour les personnes à mobilité réduite en possession d'une carte de mobilité inclusion.

Les élèves sont tenus à l'observation stricte du règlement. Ils doivent assister régulièrement à tous les cours et arriver à l'heure précise munis du matériel nécessaire. Les parents accompagnant leurs enfants ne seront pas autorisés à pénétrer dans les classes pendant les cours (sauf autorisation du professeur). Un comportement désagréable ou nuisible à la bonne marche des cours provoque d'abord un avertissement direct puis écrit auprès des parents. L'exclusion définitive peut être décidée si cet état persiste.

Les absences doivent être justifiées et excusées par un message écrit adressé au professeur ou par un appel des parents – pour l'élève mineur – au secrétariat. Le cours d'un élève absent ne peut être reporté. Trop répétées et non motivées, les absences peuvent entraîner l'exclusion de l'élève. L'École Municipale de Musique, Théâtre et Arts Plastiques se réserve le droit de ne pas réinscrire les élèves qui n'ont pas suivi les pratiques collectives, objectif indissociable de l'enseignement artistique selon les textes officiels du ministère de la Culture.

L'inscription à l'École Municipale de Musique, Théâtre, Arts Plastiques de Gien vaut acceptation de son règlement intérieur.

Date et Signature de l'élève ou des représentants légaux